

#CAPF Programme DEPAR

Le programme « Diagnostic énergétique pour accompagner la rénovation » (DEPAR) est un dispositif proposé par la Poste en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR).

Ce programme a été négocié par La Poste auprès de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) dans le cadre des appels à projet Certificats d'économies d'énergie (CEE) lancés en 2016 par le Ministère de l'Écologie et déployés en 2017.

Son but est d'établir un diagnostic énergétique des logements sur le territoire du Pays de Fontainebleau et d'informer sur les aides existantes pour permettre aux propriétaires de réaliser des travaux d'amélioration de leur habitation.



L'objectif principal de cette loi est de réussir à mobiliser l'ensemble des acteurs du pays (particuliers, entreprises et collectivités) pour réduire la consommation énergétique nationale finale. À l'échelle du Pays de Fontainebleau, il s'agit de lutter contre la précarité énergétique (lien habitat/habitant, notamment en direction des ménages fragiles et de l'habitat indigne) et d'accompagner des projets dont l'objectif est le confort thermique ou l'utilisation d'énergies renouvelables.

Une campagne de communication est en cours sur le territoire auprès des propriétaires occupant une maison individuelle ancienne et disposant de revenus modestes. Il s'agit de les sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et de les aider à réaliser des travaux de rénovation.

La Poste a ainsi ciblé 9 600 ménages sur le territoire, auxquels le PNR adresse un courrier visant à les sensibiliser aux travaux de rénovation énergétique de leur logement et à leur proposer la réalisation d'un diagnostic énergétique de leur habitation.

Le programme vise à toucher plus spécifiquement des propriétaires de maisons individuelles en situation de précarité énergétique et à revenus modestes, surreprésentés dans les secteurs ciblés. Dans ce cadre, le Pays de Fontainebleau s'est engagé à financer jusqu'à 100 diagnostics énergétiques, pour un coût maximal de 8 900 € TTC.

Les envois de courriers ont débuté en novembre 2020 et doivent se poursuivre jusqu'en mars 2021.

Contact

Communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau: 0 64 70 10 80